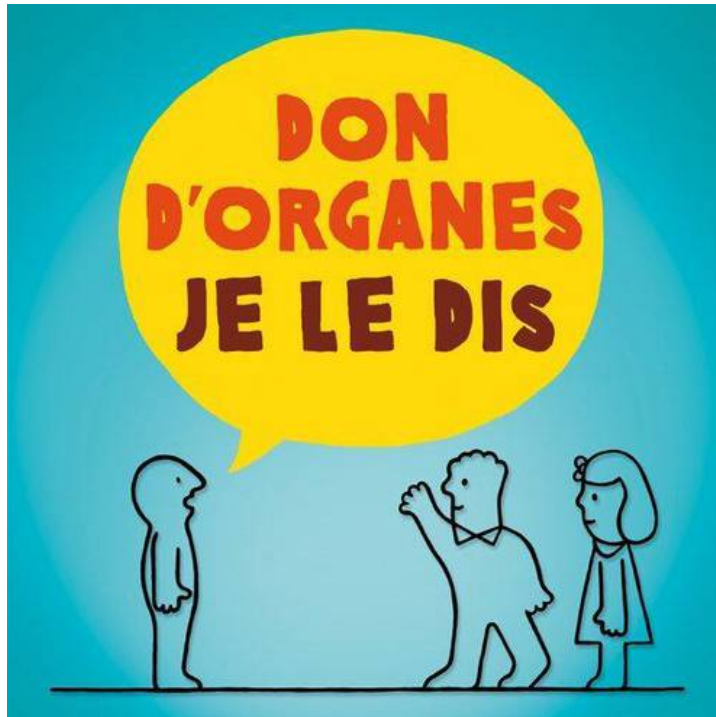




Dons d'organes et de tissus



Quand une mort peut sauver des vies

Le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique est autorisé à effectuer à des fins thérapeutiques des prélèvements d'organe et de tissus (dont les cornées) sur personnes décédées.

La coordination hospitalière de prélèvements

Cette activité est placée sous la responsabilité d'une unité hospitalière de coordination des prélèvements rattachée au service de réanimation et composée d'un praticien hospitalier et de deux infirmières coordinatrices.

En relation avec les proches de la personne décédée et le régulateur régional de l'Agence de la Biomédecine, elle organise la réalisation des prélèvements avec les chirurgiens de l'établissement et leur équipe, puis le transport en urgence des greffons vers les hôpitaux où ils seront greffés.

Film de sensibilisation réalisé par la coordination de PMO du CHBA

EN SAVOIR PLUS

.....
Pour vous informer :
.....

Médecin coordonnateur
.....

Docteur Marie-Line EUSTACHE
.....

Tél. : 02 97 01 43 06
.....

Cadre de Santé
.....

M. Jean-François MOUNIER
.....

Tél. : 02 97 01 48 12
.....

Deux infirmières coordinatrices,
.....

Mme Isabelle GAUDENS et Mme Mireille BERTHO
.....

Tél. : 02 97 01 48 24
.....

 [coordination.pmo\(at\)ch-bretagne-atlantique\(dot\)fr](mailto:coordination.pmo(at)ch-bretagne-atlantique(dot)fr)

Le bureau de la coordination se situe dans les locaux de l'unité de surveillance continue

LIENS UTILES

Site à consulter :

www.agence-biomedecine.fr

www.france-adot.org

www.transhepate-ouest.org

<http://amigo-bretagne.org>

www.ouest-transplant.org



CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

20 Boulevard Général Maurice Guillaudot

BP 70555

56017 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 41 41

Nous contacter

<http://www.migration.ch-bretagne-atlantique.fr/sante-publique/dons-d-organes-et-de-tissus-453.html>